

## Structures de la production légumière 2005

La dernière enquête sur les structures de la production légumière remontant à 1996, sa réédition en 2005 apporte un éclairage sur l'évolution des structures de la production légumière tant dans ses dimensions techniques, qu'économiques sur les points suivants :

- les structures de production, notamment la part et le type des abris,
- les questions environnementales communes aux enquêtes du SCEES,
- l'évolution de la population légumière et de la main d'œuvre depuis le recensement de 2000,
- les circuits de commercialisation de la 1ère mise en marché au départ de l'exploitation.

Accessoirement, l'enquête fait le point sur la surface par légume mais aussi en volume de production. Cependant les niveaux de précision peuvent être faibles pour certaines productions.

L'enquête a été réalisée en métropole et dans les 4 départements d'outre-mer (DOM) avec quelques adaptations.

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable le 30/04/2003 auprès du conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'avis de conformité au comité du label le 02/03/2004.

### 1 ) Présentation de l'enquête

#### ***Déroulement de l'enquête « Structures de la production légumière en 2005 »***

L'enquête sur les structures de la production légumière 2005 a été réalisée par enquêteur du 01/02/2005 au 01/04/2005.

Elle comporte une seule phase de collecte d'informations sur le terrain. Les renseignements recueillis concernent la campagne légumière 2004/2005 : du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005 pour les départements métropolitains et l'année civile 2004 pour les DOM.

#### ***Champ de l'enquête***

L'enquête porte sur les exploitations produisant des légumes frais destinés au marché du frais, à la transformation ou à la conservation, y compris les pommes de terre primeur, racines d'endives, fraises, melons et maïs doux. Les semences, plants, pommes de terre de demi-saison et conservation, champignons et légumes secs ne sont pas pris en compte dans le plan de sondage.

Ainsi, les exploitations pratiquant seulement le forçage d'endives ou la culture du champignon sans cultiver d'autre légume sont hors champ de l'enquête.

#### ***Plan de sondage***

La base de sondage est la Base de Sondage Rénovée à jour au 5/10/2004.

La détermination de l'univers de tirage s'est effectuée en deux temps : tout d'abord, il a été nécessaire de définir les départements devant faire partie de l'enquête (champ géographique) et ensuite de définir les conditions logiques d'appartenance à l'univers de tirage.

En ce qui concerne la détermination du champ géographique, la procédure utilisée a été la suivante : prendre, en métropole, les départements qui assurent au moins 85% de la superficie de chacune des activités légumières (après avoir classé les départements par ordre décroissant de leur contribution) et compléter en fonction des données de la dernière statistique agricole annuelle (SAA) connue afin de couvrir une part importante de chacun des légumes y figurant.

Les 4 départements d'outre-mer sont enquêtés. Cependant, pour la Guyane, le champ géographique de l'enquête est restreint aux communes du littoral (celles dont le code commune est compris entre 001 et 013 ou est égal à 061).

Seuls les 42 départements les plus significatifs en production légumière sont concernés ainsi que les 6 départements d'Ile-de-France qui ont été regroupés (78, 91, 92, 93, 94, 95) et les 4 départements d'outre-mer.

Régions	Départements
Alsace	67
Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64
<i>Auvergne</i>	<i>Aucun département</i>
Basse-Normandie	50
Bourgogne	21, 89
Bretagne	22, 29, 35, 56
Centre	28, 37, 41, 45
Champagne-Ardenne	51
<i>Corse</i>	<i>Aucun département</i>
<i>Franche Comté</i>	<i>Aucun département</i>
<i>Haute-Normandie</i>	<i>Aucun département</i>
Île-de-France	77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
Languedoc - Roussillon	30, 34, 66
<i>Limousin</i>	<i>Aucun département</i>
<i>Lorraine</i>	<i>Aucun département</i>
Midi - Pyrénées	32, 82
Nord-Pas de Calais	59, 62
Pays de la Loire	44, 49, 85
Picardie	02, 60, 80

L'ensemble de ces départements représente, pour la métropole, une part importante de la superficie consacrée à telle ou telle activité légumière :

Nombre d'exploitations agricoles	37 912
Superficie en légumes plein air – abris bas (en ares)	24 615 597
Superficie en légumes sous serre ou sous abris haut (en ares)	641 582

Les parts relatives (en %) par rapport à l'ensemble des exploitations légumières au 05 octobre 2004 sont les suivantes :

Nombre d'exploitations agricoles	82,00 %
Superficie en légumes plein air – abris bas (en ares)	93,06 %
Superficie en légumes sous serre ou sous abris haut (en ares)	92,00%

L'univers se définit comme l'ensemble des exploitations agricoles des départements retenus ayant 50 ares et plus (20 ares et plus dans les DOM) de légumes frais ou pour la transformation en plein air et sous abri bas ou ayant un abri haut consacré aux légumes frais.

La prise en compte de cette condition logique réduit le nombre d'exploitations agricoles des départements retenus, en métropole, qui vont constituer l'univers de tirage de l'enquête 'Structures de la production légumière en 2005'.

Nombre d'exploitations	33 043	87,16 % du total des départements retenus
Superficie en légumes plein air - abris bas (en ares)	24 498 043	99,52 % du total des départements retenus
Superficie en légumes sous serre ou abris haut (en ares)	641 582	100 % du total des départements retenus

### **Nombre d'exploitations enquêtées et extrapolées par département**

Un échantillon de 13 400 exploitations a été tiré (10 000 en métropole et 3 400 dans les DOM).

Compte tenu des disparitions et des nouvelles exploitations, ce sont 13 426 exploitations qui ont été enquêtées dont 10 219 se sont révélées actives avec au moins 50 ares (20 ares dans les DOM) de légumes.

	département	Nombre d'exploitations enquêtées (actives avec au moins 50 ares – 20 ares dans les DOM – de légumes)	Nombre d'exploitations extrapolées
<b>Ile-de-France</b>	77 SEINE-ET-MARNE	100	157
	78 YVELINES + 91 ESSONNE+	120	286
	92 HAUTS-DE-SEINE+ 93 SEINE-SAINT-DENIS + 94 VAL-DE-MARNE + 95 VAL-D'OISE		
<b>Champagne -Ardenne</b>	51 MARNE	100	281
<b>Picardie</b>	02 AISNE	128	315
	60 OISE	79	172
	80 SOMME	185	700
<b>Centre</b>	28 EURE-ET-LOIR	90	220
	37 INDRE-ET-LOIRE	79	234
	41 LOIR-ET-CHER	167	381
	45 LOIRET	153	394
<b>Basse-Normandie</b>	50 MANCHE	283	503
<b>Bourgogne</b>	21 CÔTE-D'OR	113	241
	89 YONNE	44	78
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	59 NORD	377	1700
	62 PAS-DE-CALAIS	381	1460
<b>Alsace</b>	67 BAS-RHIN 98 359	98	359
<b>Pays-de-la-Loire</b>	44 LOIRE-ATLANTIQUE	217	419
	49 MAINE-ET-LOIRE	180	577
	85 VENDEE	136	290
<b>Bretagne</b>	22 CÔTES-D'ARMOR	367	929
	29 FINISTERE	415	2233
	35 ILLE-ET-VILAINE	181	436
	56 MORBIHAN	253	1161
	17 CHARENTE-MARITIME	135	340
<b>Poitou-Charentes</b>	79 DEUX-SEVRES	50	58
	86 VIENNE	66	184
<b>Aquitaine</b>	24 DORDOGNE	142	442
	33 GIRONDE	132	373
	40 LANDES	333	814
	47 LOT-ET-GARONNE	394	1344
	64 PYRENEES- ATLANTIQUES	127	446
<b>Midi-Pyrénées</b>	32 GERS	137	598
	82 TARN-ET-GARONNE	199	841
<b>Rhône-Alpes</b>	01 AIN	64	179
	26 DROME	199	574
	38 ISERE	98	248
	69 RHONE	117	451
<b>Languedoc-Roussillon</b>	30 GARD	231	623
	34 HERAULT	112	316
	66 PYRENEES-ORIENTALES	326	691
<b>PACA</b>	13 BOUCHES-DU-RHONE	420	1450
	83 VAR	93	356
	84 VAUCLUSE	352	868

DOM	9A GUADELOUPE	594	1847
	9B MARTINIQUE	531	1320
	9C GUYANE	513	871
	9D REUNION	608	1194

## 2 ) Publication des résultats

Les coefficients d'extrapolation de l'enquête permettent d'obtenir des résultats sur l'ensemble des départements enquêtés.

**Les résultats départementaux publiés correspondent à cette extrapolation. La ligne «Total des départements métropolitains enquêtés \*» représente la somme des départements métropolitains enquêtés et ne correspond pas à la métropole entière.**

### *La typologie (pour la métropole uniquement)*

Pour mieux décrire les exploitations de légumes en métropole, une classification en 9 postes a été établie selon les superficies déclarées dans le tableau d'utilisation du sol de la page 4 du questionnaire.

Les producteurs de « **plein champ pour la transformation purs** » cultivent leurs légumes en plein champ ou sous abri bas sur des parcelles entrant dans l'assolement avec des cultures non horticoles. Leur production est intégralement vendue à l'industrie de transformation.

Les producteurs de « **plein champ pour le frais purs** » ou de « **plein champ mixtes** » ne s'en distinguent que par leurs filières de commercialisation.

Les « **maraîchers purs** » (ou « maraîchers exclusifs ») produisent uniquement en plein champ ou sous abris bas sur des parcelles consacrées aux seules cultures légumières pendant une durée minimum de cinq ans.

Les « **maraîchers-serristes** » produisent également dans des serres ou des tunnels où ils peuvent se tenir debout. Les « **serristes purs** » (ou « serristes ») se limitent à ces seuls abris hauts.

Les « **serristes-plein champ pour le frais** » et les « **serristes-maraîchers-plein champ pour le frais** » résultent de combinaisons des postes précédents.

Les « **autres** » producteurs ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Les premiers résultats ont été publiés dans Agreste Primeur n° 173- janvier 2006 – Les modes culture modifient le calendrier de récolte. Les productions migrent entre terres et serres.

Les tableaux par département et par légume sont disponibles dans la publication Chiffres et données, série agriculture, n° 186 .

## 3) Principales définitions

### **U.T.A.**

Unité de Travail Annuel = volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année suivant la législation en vigueur : 229 jours ouvrés. Pour la main d'œuvre permanente, le nombre d'U.T.A. pour un salarié permanent ou un membre de la famille occupant un emploi permanent sur l'exploitation est calculé selon le temps de travail déclaré (temps complet ou fraction de temps complet).

Main d'œuvre permanente :

Moins de ¼ temps complet = 0,125 U.T.A.

¼ à moins de ½ temps complet = 0,375 U.T.A.

½ à moins de ¾ temps complet = 0,625 U.T.A.

¾ à moins de 1 temps complet = 0,875 U.T.A.

1 temps complet = 1 U.T.A.

### **Superficies**

Plusieurs notions de superficies coexistent dans l'enquête : superficie brute, superficie totale au sol des abris et superficie développée. La superficie nette n'est jamais utilisée.

**Superficie brute = place occupée par la culture et les parties non cultivées correspondantes, tournières, haies, talus, passages.**

**Superficie totale au sol des abris hauts et serres = superficie brute (place occupée par la culture et les allées) plus la superficie occupée par les équipements de chauffage, les aires de stockage ou de conditionnement.**

**Superficie développée = elle est obtenue en comptant la superficie brute autant de fois que la parcelle ou l'abri haut a porté de rotations au cours de la période de référence.**

	abris bas-plein air	abris hauts-serres
superficie nette	superficie réellement cultivée (non utilisée dans l'enquête)	
superficie brute	superficie réellement cultivée <b>plus</b> allées et tournières	superficie réellement cultivée <b>plus</b> allées
superficie développée	superficie brute * nombre de rotations de la culture	
superficie totale au sol		superficie brute <b>plus</b> aires de chaufferie, conditionnement, stockage

Plusieurs notions de superficies apparaissent dans les résultats de cette publication.

superficie des tableaux de données	définition de l'enquête
superficie légumière	superficie brute ayant porté des légumes
superficie développée	superficie brute * nombre de rotations de la culture
superficie des abris hauts	superficie totale au sol des abris

#### 4) Avertissement sur l'utilisation des résultats

S'agissant d'une enquête par sondage, il convient d'être très prudent dans l'interprétation des « petits chiffres » ceux-ci étant entachés d'une forte erreur aléatoire. Le tableau page 5 donne pour chaque département, le nombre d'exploitations enquêtées et le nombre total estimé d'après l'enquête. Il permet ainsi d'apprécier globalement le taux de sondage et la précision des résultats.

Les résultats des départements 78, 91, 92, 93, 94, 95 ne sont pas détaillés.

Les départements 01, 02, 21, 28, 32, 37, 40, 50, 51, 56, 60, 67, 77, 78, 79, 80, 86, 89, 91, 92, 93, 94, 95 ne sont pas détaillés dans les tableaux présentant des résultats sur les exploitations ayant des abris hauts.

Les résultats présentés dans cette publication sont valables dans la limite du champ logique préalablement défini : exploitations ayant produit des légumes sur au moins 50 ares – 20 ares dans les DOM – ou ayant une serre, ou abri haut, au cours de la période de référence.

n.s. = Non significative. Sauf exception, la donnée est dite « non significative » lorsqu'elle concerne moins de 10 exploitations enquêtées et est d'une précision supérieure à 20 %.

/// = Sans objet

**Par ailleurs, les procédures mises en oeuvre pour arrondir les chiffres font qu'il existe parfois**

**un écart de quelques unités entre le total et ses composantes.**

## **5) Présentation des tableaux**

Les superficies développées et les données de commercialisation ne concernent que les légumes enquêtés obligatoirement.

Les superficies légumières concernent l'ensemble des légumes produits sur les exploitations.

Ail	Courgette	Poireau
Artichaut	Endive chicon (uniquement en commercialisation)	Poivron
Asperge en production	Endive racine (uniquement en superficies)	Pomme de terre primeur
Asperge non en production	Epinard	Salade chicorée frisée et scarole
Aubergine	Fraise	Salade chicorée autre
Carotte conservation	Haricot vert	Salade laitue batavia
Carotte industrie	Haricot à écosser	Salade laitue feuille de chêne
Carotte primeur	Maïs doux	Salade laitue autre
Choux hors choux-fleurs	Melon	Autres salades
Chou-fleur	Oignon couleur	Tomates frais en grappe
Citrouille potiron giraumon	Pastèque	Tomate frais autre qu'en grappe
Concombre	Petit pois	Tomate industrie

Dans les DOM, figurent des légumes spécifiques suivants : banane légume, tubercule igname, tubercule manioc, tubercule dachine, chou pomme DOM, tubercule patate douce, christophine, tomate petite Réunion, piment fort, tomate grosse Réunion

## **6) Sigles et abréviations utilisés dans les tableaux**

SICA = Société d'intérêt collectif agricole

ETA = Entreprise de travaux agricoles

CUMA = Coopératives d'utilisation de matériel agricole

PPNU = Produits phytosanitaires non utilisés

UTA = Unité de travail annuel

SAU = Superficie agricole utilisée

DOM = Départements d'Outre-Mer